

Quelle responsabilité de l'entreprise en matière de sécurité routière ?

Communiqué de presse – Paris, 12 juin 2018 – Une conférence internationale sur le rôle de l'entreprise en matière de sécurité routière se tiendra, à Paris, les 20 et 21 juin 2018. Cet événement est organisé par la Prévention Routière Internationale (PRI), association fédérant les structures nationales dédiées à la sécurité et à la prévention routière dont l'association Prévention Routière qui l'accueille en France. Une centaine de participants est attendue.

Chaque année, dans le monde, plus d'1,25 million de personnes perdent la vie dans un accident de la route (source : Organisation Mondiale de la Santé). Cette hécatombe pèse lourd sur le produit intérieur brut de la plupart des pays (de 1 à 7%) et nuit considérablement au développement économique, puisque la route est très souvent la première cause de mortalité liée au travail. Néanmoins, cette composante est rarement évoquée dans les campagnes de lutte contre l'insécurité routière, même si elle guide parfois les politiques nationales.

« Que ce soient les routiers, les représentants ou tout simplement les salariés se rendant sur leur lieu de travail en voiture, à moto, à vélo ou même à pied, leur exposition aux dangers de la route est vue comme un risque face auquel ils sont les seuls à devoir fournir l'effort de s'en prémunir. L'entreprise peut pourtant participer de manière efficace à prévenir ces risques », affirme Benacer Boulaajoul, Président de la Prévention Routière Internationale.

Dans la plupart des pays, ce sont les entreprises de transport routier qui initient cette démarche de prévention en exigeant des formations spécifiques pour leurs chauffeurs et en encadrant davantage la durée du travail. Ainsi, en France, le nombre de tués lors d'un trajet professionnel a baissé de 4 % entre 2010 et 2016 (124 tués en 2016). Cependant, 35% des salariés tués dans ce cadre étaient au volant d'un poids lourd et 19 % d'un véhicule utilitaire. En revanche, « les règles de prévention sont moins bien définies en ce qui concerne les trajets professionnels et les trajets domicile-travail effectués en voiture, à moto, à vélo ou à pied. Or, de nouveaux risques telle l'utilisation du smartphone correspondent souvent à un usage professionnel. En outre, il conviendrait pour être précis d'évoquer également les victimes des conducteurs au volant dans le cadre de leur travail, » explique Anne Lavaud, déléguée générale de l'association Prévention Routière française.

Grâce à ces deux jours de congrès, la Prévention Routière Internationale entend alimenter le débat afin de renforcer le rôle de l'entreprise dans l'amélioration de la sécurité routière. Les 25 interventions, réparties en 3 thèmes et 4 panels, permettront de passer en revue les systèmes de prévention, les bonnes pratiques et d'identifier des outils d'action pour une meilleure maîtrise par l'entreprise des accidents de la circulation.

« Des dispositifs et méthodes pour renforcer la sécurité routière dans le cadre professionnel existent. Cela va de l'équipement des véhicules à la formation des conducteurs aux bonnes pratiques. Il appartient maintenant à l'entreprise de bien repérer l'acte de conduite dans l'activité de travail et d'organiser la prévention du risque lié aux déplacements comme elle organise d'ailleurs la prévention des autres risques professionnels », explique Benacer Boulaajoul.

Participeront à la rencontre, des organisations membres de la Prévention Routière Internationale, des organisations internationales tels que l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA) et l'Organisation Mondiale du Transport Routier (IRU), des représentants du secteur privé, ainsi que des membres de la Société Civile.

Retrouver le programme sur le site lapri.org

À propos de la Prévention Routière Internationale

La Prévention Routière Internationale (PRI) est une organisation internationale à but non lucratif intervenant sur la sécurité routière. Elle a été fondée en 1959 dans l'optique de promouvoir la coopération entre les organismes nationaux de prévention et de sécurité routières et compte plus de 55 membres provenant de plus de 45 pays.

La PRI dispose d'un statut consultatif, notamment, auprès de l'Organisation des Nations Unies et du Forum International des Transports. Elle est membre du groupe des Nations Unies pour la collaboration en matière de sécurité routière et de l'alliance mondiale des ONG pour la sécurité routière. Elle est aussi signataire de la charte européenne de la sécurité routière.

La PRI entretient des relations de travail avec l'Organisation Mondiale de la Santé et d'autres organisations internationales dont Eurosafe, le Partenariat Mondial pour la Sécurité Routière, le Forum Européen des Instituts de Recherche en Sécurité Routière, le Conseil Européen de la Sécurité des Transports et la Fédération Internationale de Motocyclisme.

À propos de l'association Prévention Routière

Créée en 1949, l'association Prévention Routière conduit ses actions en France dans de multiples domaines : l'éducation routière des enfants et adolescents, la sensibilisation et l'information du grand public et la formation continue des conducteurs (salariés des entreprises, conducteurs seniors). Elle intervient régulièrement auprès des pouvoirs publics pour faire des propositions visant à améliorer la sécurité routière.

Le réseau implanté partout en France de l'association Prévention Routière et ses 1 500 bénévoles permettent de mener, chaque année, des milliers d'actions, pour sensibiliser les usagers de tous les âges et milieux aux risques de la circulation. Avec près de 100 000 adhérents et donateurs, elle est aujourd'hui l'une des principales associations loi 1901 de France.

Contact presse :
Labba Sall
Association Prévention Routière
+ 33(0)1 44 15 27 79
l.sall@preventionroutiere.asso.fr